

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/25

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 18 juin 2025*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mercredi 18 juin 2025 à 16h06, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUERE, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Madame Édith GALLOIS.

Étaient absents et excusés :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI
Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO ayant donné pouvoir à M. Olivier LE QUERE
Monsieur Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean LAUSSUCQ
Madame Nicole BARTHELEMY ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h11 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et ouvre la séance du conseil.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2025 012

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose Marguerite CHEVREUL comme secrétaire de séance et Karine DESOBRY comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2025 012.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption de la procédure d'urgence. 07 2025 017

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose l'adoption de la procédure d'urgence, en raison de la réception d'un ordre du jour complémentaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2025 017.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mardi 21 mai 2025. 07 2025 013

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2025 013.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget complémentaire 2025. 07 2025 014

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le budget supplémentaire de l'état spécial pour l'exercice 2024 à l'approbation de la séance.

Madame Le Maire rappelle qu'en 2024 l'arrondissement a réalisé son meilleur taux d'exécution global qui est de 97,20%.

Madame le Maire expose les objectifs de cet additif au budget :

- Reprendre au budget 2025 l'excédent du compte administratif 2024 soit 78 514,58 €.
- Transférer 9 526 € (contre 10 660 € l'année dernière) de l'état spécial vers la section de fonctionnement du budget général en faveur de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), pour couvrir les dépenses de petit équipement d'ateliers fournis par cette direction.
- Un montant de 10 000 € a été repris par la Direction des Finances Administratives (cf délibération du conseil de Paris du 3, 4, 5 et 6 juin 2025 '2025 DFA 25)

L'excédent est donc de 68 514,58 € (78 514,58 € minoré de 10 000 €)

Madame le Maire annonce ensuite les nouveaux montants des trois dotations pour 2025

- 335 603,96 (326 365,37€ pour 2024) pour la Dotation d'animation locale ;
- 2 224 820,09 € (2 323 256,57€ pour 2024) pour la Dotation de gestion locale ;
- 162 678,10 € (162 678,10€ pour 2024) pour la Dotation d'investissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2025 014.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1.028.212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. 2025 DASCO 14

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 5 qui porte sur l'attribution d'une subvention de 1 028 212 euros aux associations qui interviendront sur les Temps d'activité périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026, en complément des ateliers assurés par les animateurs et agents spécialisés.

Les écoles du 7^e sont concernées par 3 ateliers :

- **L'école maternelle Eblé pour un éveil corporel et citoyenneté à travers le judo,** animé par JUDO France PARIS, bénéficiera d'une subvention de 4400 euros
- **L'école polyvalente CHOMEL pour des activités d'éveil linguistique en anglais à travers la musique,** par l'organisme ROSETTA, animées bénéficiera d'une subvention de 5 000 euros.
- **L'école polyvalente CHOMEL pour des ateliers de jeux, bricolage et jardinage** autour de la nature et du jardin Catherine Labouré, animés par l'organisme CPN Connaître et Protéger la Nature du Val-de-Seine, bénéficiera d'une subvention de 4150 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2025 DASCO 14.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 - Collèges publics parisiens – Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros). 2025 DASCO 47

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 6 qui concerne l'attribution de dotations en fonctionnement, de subventions d'équipement et de subventions pour travaux à destination des collèges et lycées publics parisiens dont ceux du 7^e arrondissement.

Pour le 7^e, l'établissement Jules ROMAINS (collège) est concerné, il bénéficiera de 4 160 euros de dotations complémentaires de fonctionnement.

Il s'agit de dotations relatives au remplacement du treuil de désenfumage et d'une ventouse sur une porte coupe-feu.

Madame le Maire rappelle que l'établissement Jules ROMAINS avait perçu 6 453 euros de subventions pour le changement d'une porte coupe-feu en 2024.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DASCO 47.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 - Subvention (2 196 722 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance. 2025 DFPE 27

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 7 qui a pour objet la signature avec l'association « La Croix Rouge française » de l'avenant numéro 1 à la convention fixant la subvention destinée à l'établissement d'accueil de la petite enfance situé au 182 rue de Grenelle.

L'association La Croix Rouge Française est propriétaire de 7 établissements d'accueil de la petite enfance, dont un dans le 7^e arrondissement : la crèche Saint-Pierre du Gros Cailloux.

Pour le 7^e, le montant de la subvention pour la crèche Saint Pierre du Gros Cailloux s'élève à 438 056 €, soit une augmentation de 32 980 € par rapport à 2024.

Pour 2025, l'association s'engage à atteindre un taux d'occupation d'au moins 85% pour 68 berceaux. (Contre 84,74% pour 2024).

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DFPE 27.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 - Subvention (113 637 euros), avenant n° 1 à l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7^e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou 11 rue Pierre Villey (7^e). 2025 DFPE 78

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 8 qui porte sur la signature d'un avenant à la convention et l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association destinée à l'établissement d'accueil de la petite enfance « La Joannaise du Gros Caillou » d'un montant de 113 637 €.

Madame le maire rappelle que l'association « La Joannaise du Gros Caillou » est une structure agréée depuis 2001 et est essentielle pour le quartier du Gros Caillou.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DFPE 78.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 - Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale. 2025 DFPE 107

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 9 qui porte sur l'attribution d'une subvention aux associations qui accompagnent des familles en situation de séparation via le financement de médiateurs familiaux.

Une association intervient dans le 7^e : il s'agit de l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) qui propose un service de médiation familiale dans le 7^e.

La subvention proposée est de 8 000 € au titre de l'année 2025. (Subvention identique en 2022, 2023 et 2024)

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DFPE 107.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 - Subvention (5 120 865 euros) et avenants n°1 France HORIZON pour ses 20 établissements petite enfance. 2025 DFPE 128

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 10 qui propose d'attribuer une subvention de 5 120 865 € à l'association France HORIZON pour ses 20 établissements destinés à la petite enfance.

Parmi cette subvention, une subvention de 198 280 € est destinée pour l'établissement « Villa Ségur » dans le 7^e. En 2024 l'établissement avait reçu une subvention de 181 159 €, soit une augmentation pour cette année de 17 121 €.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DFPE 128.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 - Convention entre la mairie du 7^e et 3 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en mairie. 07 2025 015

Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUERE

Madame le Maire présente le point 9 qui porte sur le renouvellement annuel de l'autorisation pour 3 associations importantes du 7^e d'occuper à titre gratuit les salles de la Mairie.

Les associations sont :

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75)
- L'Union Nationale des Combattants (UNC)
- L'Association P.I.V.O.D (Prospective – Innovation – Valorisation – Opportunité – Disponibilité

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 07 2025 015.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

**12 - Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2025-2026.
07 2025 016**

Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUERE

Madame le Maire présente le point 12 qui porte sur la validation d'une convention type permettant d'encadrer l'occupation des locaux scolaires du 7^e par des associations. La convention est établie pour l'année scolaire 2025-2026 du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 07 2025 016.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13 – Conventions d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la Mairie du 7^e arrondissement et 11 associations. 07 2025 018

Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUERE

Madame le Maire présente le point 13 qui a pour objet d'établir une convention d'occupation permanente de la salle Jean Nicot par 11 associations qui jouent un rôle important dans le 7^e.

Il rappelle que la salle Polyvalente Jean Nicot, d'une surface 82m2, est destinée à recevoir des activités associatives de type culturel, artistique, sportif ou social.

Elle est réservée aux associations ayant leur siège social ou œuvrant dans le 7^e arrondissement à titre gratuit, du lundi au dimanche, de 8H à 22H30.

Il s'agit des associations suivantes :

- AIR LIQUIDE (gymnastique)
- AMBOHIMALAZA
- AMICALDAR
- ARKEOTOPIA
- ART CONCEPT
- AYLLU-CULTURAS ANDINAS
- BRIC BROD THEATRE
- INTER 7
- RAMAGE
- SEPT SANS ATOUT
- SING AND PLAY

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 07 2025 018.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

14 - Subventions (131 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations. 2025 DDCT 77

Rapporteur : Monsieur Olivier LE QUERE

Madame le Maire présente le point 14 qui propose de soutenir 30 associations qui déploient leurs actions dans les 7^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e et 20^e arrondissements dans les domaines de la participation citoyenne et de la vie associative.

Il précise que parmi ces associations, une intervient spécifiquement dans le 7^e : **le Centre d'Information et d'Animation du 7^e (Inter 7)** qui propose d'apporter une aide aux personnes démunies : jeunes, familles, seniors, chômeurs, personnes en difficulté avec la langue française ou l'informatique.

Un soutien de 8 000 € à cette association est proposé.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DDCT 77.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

15 - Subventions (45.600 euros) à 17 comités d'arrondissement à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA) et signature d'une CPO avec le CD de Paris. 2025 DAC 262

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le point 15 qui porte sur l'attribution d'une subvention de 45 600 euros aux 17 comités d'arrondissements de la Fédération des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Pour le 7^e arrondissement, **1.000 €** seront versés au **Comité des Anciens Combattants**. Une somme identique avait été attribuée en 2024, 2023 et 2022.

Madame Josiane GAUDE rappelle que le comité de la FNACA de notre arrondissement est très actif et participe aux commémorations organisées à la Mairie du 7^e ou dans l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DAC 262.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

16 - Subventions (11 500 euros) à cinq associations sportives dont 1 avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs (7^{ème}). 2025 DJS 7

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le point 16 qui concerne l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement pour un total de **11 500 € à 5 associations sportives du 7^e.**

Elle précise que cette délibération prévoit pour l'année 2025 l'attribution des subventions suivantes :

- 4 500 € pour l'Association Sportive Bon Conseil (multisport) soit une diminution de subvention de 1 000 euros par rapport à 2024 ;
- 1 500 € pour Sports 7 (multisport) ; soit une diminution de 500 euros par rapport à 2024.
- 1 000 € pour l'Association Sportive du collège Jules Romain (multisport scolaire) ;
- 500 € pour l'Association pour la Promotion du Karaté Traditionnel et Kobudo APKTK (arts martiaux) ;
- 4 000 € pour Judo France Paris (judo) ;

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DJS 7.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

17 - Subventions (7.000 euros) à 4 associations et une convention au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 7^e arrondissement. 2025 DAC 364

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le point 17 qui propose de verser l'attribution d'une subvention de **7.000 € à 4 associations** qui rythment l'animation culturelle du 7^e arrondissement. Cette subvention s'inscrit dans l'acte 2 de la territorialisation. Il vise à impulser le développement de nouveaux projets culturels dans les arrondissements.

Cette délibération a pour objet, au titre du soutien aux actions culturelles locales, d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- **Inter 7**, qui propose aux jeunes une série d'activités culturelles et artistiques :
 - **3.000 €**
- **L'association Carré Rive Gauche**, qui fait la promotion des commerces artistiques et culturels du quartier dit « des Antiquaires » :
 - **2.000 €**
- **L'association Arts, Culture et Foi Paris**, qui organise des concerts d'orgues avec des artistes de notoriété et de nationalités européennes. Antenne du 7^e : Sainte Clotilde :
 - **1.000 €**
- **L'association Photo Saint-Germain-des-Prés**, qui organise le festival Photo Saint-Germain :
 - **1.000 €**

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DAC 364.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

18 - Subventions (311 000 euros) et conventions à dix-sept structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir. 2025 DAC 166

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le point 18 qui porte sur l'attribution à 17 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. Elle explique le programme « Art pour Grandir » qui propose aux enfants des écoles et conservatoires parisiens des pratiques artistiques en lien avec des associations et acteurs culturels.

Le 7^e est concerné par une subvention de **15 000 €** attribuée au Théâtre Paris-Villette qui implique des classes du conservatoire du 7^e dans le projet « Passerelle » qui consiste à organiser des projets culturels visant à faciliter le passage des élèves de l'école élémentaire au collège.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DAC 166.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

19 - Subventions (63 000 euros) à 4 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien et avenant à convention (5^e, 6^e, 7^e, 10^e, 11^e, 20^e). 2025 DAC 431

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le point 19 qui concerne l'attribution de subventions à 4 associations afin de promouvoir les arts visuels et la jeune création.

Le 7^e est concerné par l'attribution **d'une subvention de 10 000 € à l'association « Photo Saint-Germain-des-Prés »**, le même montant que l'année dernière.

Madame Josiane GAUDE rappelle que l'association est très active dans l'arrondissement, et organise le festival Photo Saint Germain chaque année depuis 2015. Ce festival a pour but de soutenir la jeune création et permet d'organiser des rencontres entre les professionnels de l'art contemporain. Des visites guidées sont organisées, notamment avec les groupes scolaires.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DAC 431.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

20 - Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires. 2025 DVD 49

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 20 qui concerne la signature de conventions d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache à Paris avec trois sociétés : Voi Technology, Lime et Dott.

Monsieur René-François BERNARD explique que cette délibération n'apporte **pas de garanties suffisantes concernant l'encadrement de l'exploitation des vélos en libre-service sans station d'attache** et qu'il est indispensable que toute convention d'occupation du domaine public s'accompagne d'un dispositif clair de régulation, de contrôles effectifs et de sanctions en cas de non-respect des règles.

Il rappelle qu'actuellement, ce mode de déploiement génère des nuisances importantes dans l'espace public : encombrement des trottoirs, stationnement anarchique, gêne pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Monsieur René-François BERNARD propose de s'abstenir.

Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2025 DVD 49.

Motifs d'abstentions :

L'exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires

« Cette délibération n'apporte pas de garanties suffisantes concernant l'encadrement de l'exploitation des vélos en libre-service sans station d'attache. Actuellement, ce mode de déploiement génère des nuisances importantes dans l'espace public :

- Encombrement des trottoirs ;
- Stationnements anarchiques ;
- Gêne pour les piétons, en particulier les personnes à mobilité réduite.

Il est indispensable que toute convention d'occupation du domaine public s'accompagne d'un dispositif clair de régulation, de contrôles effectifs et de sanctions en cas de non-respect des règles ».

Pour : /

Contre : /

Abstention : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote : /

21 - Subventions (52 100 euros), conventions avec 5 associations lauréates de l'appel à projet « compostage de proximité 2025 » et signature d'un avenant. 2025 DPE 29

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 21 qui porte sur l'attribution d'une subvention de 52 100 euros aux 5 associations lauréates de l'appel à projet « Compostage de proximité 2025 ».

Monsieur René-François BERNARD explique que dans le cadre de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté au Conseil de Paris de décembre 2024, la Ville de Paris prévoit de poursuivre l'accompagnement au compostage de proximité des déchets alimentaires produits sur son territoire.

Le 7^e est concerné par les actions de l'association « Zero Waste Paris » à laquelle il est proposé d'accorder une subvention de 6500 € pour l'exercice 2025.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DPE 29.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

22 - Subvention et avenant n° 2 (296.750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau. 2025 DAJ 2

Rapporteur : Madame Esméralda MONPLAISIR

Madame le Maire présente le point 22 qui porte sur l'attribution d'une subvention de 296 750 € à l'Ordre des avocats, pour financer le dispositif de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement par les citoyens qui en feraient la demande. Le montant de la subvention est le même que l'année dernière.

Madame Esmeralda MONPLAISIR explique que ce dispositif permet que chaque mercredi à la Mairie du 7^e, un avocat reçoive des citoyens pour un entretien de 30 minutes environ. Ainsi, chaque année, plus de 10 000 personnes bénéficient des conseils juridiques gratuits d'un avocat au Barreau de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DAJ 2.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

23 - Subventions (97 000 euros) à onze associations, 2 conventions et un avenant pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants. 2025 DSOL 55

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire présente le point 23 qui porte sur l'attribution d'une subvention de 97 000 € à onze associations pour leurs actions de prévention en direction des seniors, l'accès aux loisirs et le soutien aux aidants.

Deux associations dans le 7^e sont concernées par la subvention :

- **L'association Sport 7** qui propose un programme diversifié d'une dizaine d'activités physiques auxquelles participe chaque semaine plus de 300 seniors, recevra 7 000 €, même montant que l'année dernière ;

- **L'association ASSERAP** (Association pour l'encouragement des retraités à l'animation physique) qui prévoit de lancer un troisième cours de Gymnastique Douce sur Chaise, destiné aux publics fragiles, éloignés de la pratique sportive en raison de l'âge ou de limitations physiques recevra 3 000 €

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DSOL 55.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

24 - 18 subventions (1 583 748 euros) de fonctionnement pour 14 associations et 1 fondation pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies ; 2 subventions d'investissement pour 2 associations ; 2 avenants. 2025 DSOL 80

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire présente le point 24 qui propose de poursuivre le soutien apporté à 14 associations et 1 fondation intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire par le biais de 20 subventions de fonctionnement et de 2 associations par le biais de 2 subventions d'investissement.

Le 7^e est concerné par l'association 5/6/7, qui fait de la distribution hebdomadaire de colis alimentaires dans les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. Il est proposé de leur accorder une subvention de 1 000 €.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération. 2025 DSOL 80.

Pour : 14 (dont 4 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

AGENDA CULTUREL ET ÉVNEMENTS

Jeudi 19 juin à 18h00 :
Événement ASSERAP
Salle des Mariages

Samedi 21 juin à partir de 18h30 :
Fête de la Musique
Grand dîner de rue

Lundi 23 juin à 18h00

- **Soirée de lancement de l'Eté solidaire**
Salle du Conseil
- **Conférence « Un enfant a-t-il besoin d'un smartphone ? » par Dr Sébastien Bisac, Mme Clémence Habbaba, Dr Shanti Delorenzi.**
Salle des fêtes

Mardi 24 juin à 19h00

- **Conférence "Comment comprendre une œuvre d'art ?" par Dalila AMOR**
Salle des fêtes
- **Conférence des Amis des Archives Diplomatiques, co-organisée avec le Club Diplomatique du 7^e : « Les agents généraux de France à Madrid dans les interstices de la diplomatie, 1702 – 1793), par Sylvain LLORET, Docteur en Histoire moderne à Paris-Sorbonne**
Salle du Conseil

Mercredi 25 juin à 14h30

Grande fête de fin d'année
Salons et Jardins de la Mairie

Vendredi 27 juin à 18h00

Ouverture du cocktail Soroptimist
Salle des Mariages et salle des fêtes

Samedi 28 juin à 14h00 :

Tournoi d'échecs
Salle du conseil

Samedi 28 juin de 14h00 à 17h30 :

Salon de la BD - La première édition "Des bulles d'Été".
Salons de la Mairie

Dimanche 7 septembre 2025 à partir de 12h30
Déjeuner sur l'herbe

Samedi 13 septembre 2025 à partir de 11h00
Forum des associations

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance



Marguerite CHEVREUL

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI